



# Qualifelec Ventilation

Dernière mise à jour : le 28 février 2019 par QUALIFELEC

## Délivré par :

QUALIFELEC (qualification)

accréditation n° 4-0550

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Ce signe bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour connaître la liste des professionnels proches de chez vous, consultez [l'annuaire des professionnels RGE](#)

## Domaine d'application :

Travaux destinés à la réalisation d'équipements de Ventilation. Il existe trois indices :-> Indice VEN1- Installation de Ventilation-logements et petits locaux-> Indice VEN2- Installation de Ventilation-autres locaux-> Indice VEN.MA – Maintenance des systèmes de Ventilation

## Domaine d'application détaillé, portée du signe :

La qualification Ventilation Logements individuels –petits locaux Elle concerne des travaux de réseaux de gaine \_ Ø 200mm destinés notamment à la réalisation d'équipements tels que :

- VMC simple flux auto réglable ou hygroréglable en logement individuel,
- Double flux (échangeur statique individuel) auto réglable ou modulé en logement individuel.
- VMC double flux thermodynamique individuelle, La qualification Ventilation autres locaux Elle concerne des travaux pour des réseaux de gaine > Ø 200mm pour des travaux destinés notamment à la réalisation d'équipements tels que :
- VMC simple flux auto réglable ou hygroréglable,
- Double flux (échangeur statique individuel par appartement ou échangeur statique collectif) auto réglable ou modulé,
- Ventilation mécanique basse pression auto réglable ou hygroréglable (pour les logements construits avant 1982). Elle peut être délivrée aux entreprises qui, exerçant depuis moins d'une année une activité « Ventilation », ne peuvent fournir les références requises. Les justificatifs des moyens humains et matériels restent exigibles. Elle est attribuée pour vingt-quatre mois, non renouvelable. La qualification Maintenance des installations de Ventilation Les références de maintenance présentées doivent concerner des installations destinées notamment à la réalisation d'équipements tels que :
- VMC simple flux auto réglable ou hygroréglable,
- VMC double flux Les indices VEN1 et VEN2 sont éligibles à la mention RGE, ce qui n'est pas le cas de l'indice VEN.MA. Ces trois indices peuvent être obtenus simultanément ou indépendamment.

## Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Contrôle de la qualité des services associés	Audit documentaire des documents d'organisation transmis
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associés : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	oui
Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Pas de procédure relative aux réclamations

## Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Règles de fonctionnement disponibles sur le site <a href="http://www.qualifelec.fr">www.qualifelec.fr</a> Référentiel de qualification disponible sur le site <a href="http://www.qualifelec.fr">www.qualifelec.fr</a> Rédigé selon la norme NF X 50-091 (organismes de qualification d'entreprises)

Dossier	<p>Cinq grandes étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépôt du dossier de candidature : dossier à renseigner et justificatifs à fournir ;</li> <li>2. Vérification de la conformité du dossier ;</li> <li>3. Instruction du dossier par une équipe d'instructeurs ;</li> <li>4. Décision de qualification par le comité de qualification ;</li> <li>5. Délivrance du certificat de qualification.</li> </ol> <p>Chaque dossier doit répondre aux critères et exigences de qualification définis dans un référentiel en matière de :- moyens en ressources humaines ; - moyens matériels ; - régularité administrative, fiscale et sociale ; - compétences techniques au travers de références de réalisation récentes.</p>
Examen	Vérification de la conformité et instruction des dossiers par des personnes ayant une formation et une expérience professionnelle dans le domaine de l'équipement électrique.
Audit	Avis technique complémentaire demandé pour certaines qualifications. Audit si besoin
Modalités de décision d'attribution	Décision de qualification prise collégalement par des personnes représentant tous les intérêts concernés (représentant de la branche professionnelle, représentant de clients et d'institutionnels).
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	L'examen d'un dossier de suivi annuel est effectué par QUALIFELEC chaque année. Les certificats délivrés pourront faire l'objet d'une révision ou d'un retrait si les qualifiés ne répondent plus aux critères initialement présentés. Après examen du dossier simplifié, l'entreprise recevra chaque année un nouveau certificat ou une nouvelle attestation jusqu'au renouvellement de sa qualification.
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2019.

[1001signes.qualiteconstruction.com](http://1001signes.qualiteconstruction.com)